

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE

L'An DEUX MILLE VINGT ET UN, le 16 SEPTEMBRE à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement, s'est réuni à la salle des fêtes de Chaussoy-Epagny, sous la présidence de **Monsieur Alain DOVERGNE**

Nombre de membres du Conseil Communautaire

Titulaires : 67

Membres présents : 51
· dont suppléés : 1

Membres représentés : 9

Votants : 60

Date de la convocation
10 septembre 2021

Secrétaire de séance :
Olivier DUTILLEUX

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Mesdames MARCEL Marie-Hélène, PERONNET Fabienne, BLIN Monique, BERTOUX Julia, RAMON Marie-Gabrielle, RIQUIER Ludivine, DEMORSY Roselyne, RIHET Anne

Messieurs DURAND Pierre, M. BLIN Nicolas, LECOINTE Jean Noël, COTTARD Yves, DESROUSSEAUX Éric, BOUCHER Michel, DELANAUD Stéphane, de CAFFARELLI Christian, VAN OOTEGHEM J. Michel, LAVOINE Nicolas, DOVERGNE Alain, WALLET Joël, SURHOMME Alain, LEVASSEUR Roger, LECONTE Yves-Robert, CARON Hubert, TEN Franck, VERONT Fabrice, DEPRET Patrick, DUTILLEUX Olivier, JUBERT Patrick, BERTHE Pascal, HOLLINGUE Rémy, BOQUET Cédric suppléant de M. LEGRAND Marc, DARCIS Philippe, TOURNIQUET Gautier, LESCUREUX André, CHANTRELLE Brice, HEYMAN Christophe, MOURIER Francis, VIOLETTE Paul, LAMOTTE Dominique, NOCHEZ Didier, DEMOUY Bertrand, PARENTY Vincent, MEGLINKY Philippe, VAN DE VELDE Michel, M. MIANNE Michel, LEROY Jean-Maurice, WABLE Vincent, SZYROKI Jacky, MAROTTE Philippe, CHARLES Gilles

● Disposaient d'un pouvoir :

Mme RIQUIER Ludivine de Mme TESTART Laëtitia, M. DURAND Pierre de Mme PATRICE-BOURDELLE Christine, M. CHANTRELLE Brice de M. CAPELLE Hubert, M. DOVERGNE Alain de Mme ATTAGNANT Héléne et de Mme PREVOST Anne-Marie, M. DEMOUY Bertrand de Mme DAMAY Lydie, M. LECOINTE Jean-Noël de Mme DOUAY Sonia, M. BLIN Nicolas de Mme ROSE Maryse-Corine, M. CARON Hubert de M. BEAUMONT Joël

● Absent(e)s et / ou Excusé(e)s :

Mesdames PATRICE-BOURDELLE Christine, ROSE Maryse-Corine, ATTAGNANT Héléne, DAMAY Lydie, DOUAY Sonia, PREVOST Anne-Marie, TESTART Laëtitia, MENARD Sergine, GAUDECHON LAMOUREUX Mélodie

Messieurs CAPELLE Hubert, GAWLIK Jérémy, BEAUMONT Joël, DAMAY Jean-Michel, LOGEART Johan, CLEMENT Dominique, BENONY Miguel

OBJET : ATTRIBUTION DE CARTES CADEAUX ET CARTES CULTURE AU PERSONNEL

Rapport de Monsieur Pierre DURAND, Vice-Président en charge de l'Administration générale

Vu l'article 9 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droit et obligations des fonctionnaires, selon lequel : « l'action sociale, collective ou individuelle, vise à améliorer les conditions de vie des agents publics et de leurs familles, notamment dans les domaines de la restauration, du logement, de l'enfance et des loisirs, ainsi qu'à les aider à faire face à des situations difficile ».

En application de l'article 88-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, chaque collectivité détermine le type d'actions et le montant des dépenses qu'elle entend engager pour la réalisation des prestations d'action sociale.

Vu la délibération du 29 avril 2021 du Conseil Communautaire relative au vote du Budget Primitif 2021,
Vu le Comité Technique en date du 15 septembre 2021,

Il est proposé, dans le cadre de l'action envers les employés, d'octroyer pour 2021 aux agents actifs, titulaires, stagiaires, contractuels de droit public et privé :

- 170 euros de cartes cadeaux par agent
- 190 euros de cartes culture par agent

Sous condition de respecter une ancienneté de plus de 6 mois dans la collectivité (CET et/ou personnel au 30 Juin 2021) et d'être présent au jour de la distribution en se référant à la date du 30 Novembre 2021.

Après en avoir délibéré à la majorité (Pour : 53, Contre : 6 – Mmes PERONNET, DEMORSY, Mrs LECONTE, DUTILLEUX, DARCIS, SZYROKI Abstention : 1 - DEPRET), **le Conseil Communautaire :**

- Entérine le principe d'attribution des cartes cadeaux et culture aux agents de la CCALN en respectant les conditions ci-dessus exposées et valider les commandes auprès du **Groupe illicado, 78 bis rue de la gare 59170 CROIX siret 48519140700066**, pour un montant total TTC de 56 438.64 € (coupures, frais d'envois et d'ouverture de compte et commission)
- Autorise le Président à procéder au mandatement selon la répartition suivante :
 - 5 679.36 € sur le Budget Annexe des Déchets Ménagers
 - 9 228.96 € sur le Budget Annexe Petite Enfance
 - 41 530.32 € sur le Budget Principal de la CCALN
- Autorise le Président et le Vice-Président en charge de l'Administration générale à effectuer toutes les démarches et à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME

Fait et délibéré, le 16 septembre 2021
à Chaussoy Epagny

Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le

Affiché le

Le Président
Alain DOVERGNE

